

Les Cahiers de droit



***Les relations du travail: employeurs, personnel, syndicats, Etat*, par Dimitri WEISS, Paris, Dunod, 1972. VI + 116 pages.**

Maurice Lebel

Volume 13, numéro 1, 1972

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1005011ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1005011ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lebel, M. (1972). Compte rendu de [*Les relations du travail: employeurs, personnel, syndicats, Etat*, par Dimitri WEISS, Paris, Dunod, 1972. VI + 116 pages.] *Les Cahiers de droit*, 13(1), 109–110. <https://doi.org/10.7202/1005011ar>

L'auteur essaie de démontrer que l'abolition de l'influence partisane dépend de la réforme des partis.

A mesure que décline le « spoils system », le « merit system » est consacré dans le statut de la fonction publique. Les présidents partent en chasse pour trouver les « intermédiaires indispensables entre la multitude des fonctionnaires et le Président » (p. 49). L'auteur démontre que la chasse au talent est commencée par les présidents eux-mêmes mais que peu de temps après, les secrétaires prennent la relève. Ces derniers sont alors harcelés entre deux critères de sélection : la compétence ou le bénéfice que le parti retirera à l'avenir de la nomination et les services rendus au parti par le candidat. Une section entière est consacrée aux caractéristiques des « Political Executives ». Les présidences d'Eisenhower, Kennedy, Johnson et Nixon sont étudiées sous l'angle de la compétence administrative des fonctionnaires, de leur obéissance politique et l'origine professionnelle de ceux-ci. Cette section est abondamment illustrée de statistiques fouillées des plus intéressantes.

Dans une deuxième partie, l'auteur démontre que s'élabore progressivement une théorie du « Service public ». Pour ce faire, elle aborde deux points majeurs d'une telle théorie : l'organisation de la sélection et de la formation des fonctionnaires fédéraux. L'originalité du système américain retient longuement l'auteur. Trois caractéristiques s'en dégagent : son libéralisme, sa diversité et enfin sa souplesse d'adaptation. L'auteur termine par une étude des réformes récentes de la modernisation des opérations de recrutement et d'aménagement de la haute administration.

A la lecture du titre, nous nous attendions à trouver dans cet ouvrage beaucoup plus que l'auteur ne fournit. En fait, elle ne s'en est tenue qu'à deux points importants du statut de la fonction publique : la sélection et la formation. Cependant, ces deux points saillants du statut de la fonction publique sont exposés adroitement dans un mélange de droit et de science politique qui apporte au lecteur l'éclairage qu'il convient de donner au sujet.

Marcel MORIN,
Auxiliaire d'enseignement
à la Faculté de Droit

Dictionnaire de maximes et locutions latines utilisées en droit québécois, par Albert MAYRAND, J.C.S., Guérin, Montréal 1972, 238 pages.

Bien que plusieurs considèrent l'usage du latin comme un vestige du passé et que les étudiants du niveau secondaire ne soient plus tenus d'étudier les rudiments de cette langue, on continue néanmoins à retrouver dans la jurisprudence et la doctrine de nombreuses maximes latines.

Voilà pourquoi, dans la conjoncture actuelle, le *Dictionnaire des maximes et locutions latines utilisées en droit québécois*, préparé par le juge Albert Mayrand, juriste renommé, est particulièrement bienvenu. Ce volume comble une lacune qui se serait d'ailleurs aggravée puisque les étudiants peuvent maintenant entreprendre des études dans nos Facultés de Droit sans nécessairement, comme c'était le cas de leurs prédécesseurs du cours classique, être initiés aux rudiments de la langue latine. Et pourtant, il demeure impérieux de connaître la signification de la terminologie latine encore d'un usage courant.

Plus de 550 maximes sont citées dans ce dictionnaire. Le juge Mayrand ne se contente pas d'en donner la traduction. Il fournit aussi des explications détaillées sur leur application dans le droit québécois, référant aux textes de loi, à la jurisprudence et à la doctrine.

Il s'agit donc d'un ouvrage extrêmement utile, que déjà, plusieurs étudiants, professeurs et praticiens ont consulté. Ces maximes, le juge Mayrand les avait publiées par tranche dans la *Revue du Notariat*, en 1970 et 1971. Les lecteurs de la *Revue du Notariat* avaient lu cette série avec intérêt. Et l'on ne peut que se réjouir maintenant que le tout ait été réuni en un volume de dimension pratique.

Jacques DESLAURIERS

Les relations du travail : employeurs, personnel, syndicats, Etat, par Dimitri WEISS. Paris, Dunod, 1972. VI + 116 pages.

Ce mince volume de 122 pages qui vient de paraître chez Dunod dans la collection *La vie de l'entreprise* est

un modèle de composition aérée, limpide et méthodique. Il est dense, truffé de définitions nuancées et de jugements de qualité, de renseignements précieux sur les relations du travail en France. Le lecteur y trouvera un tableau de l'expérience française en cours dans le domaine de l'entreprise, réparti de façon suivante : *I* Les relations du travail ; *II* Les conflits du travail ; *III* La négociation collective ; *IV* Les institutions de représentation du personnel dans l'entreprise ; *V* Les moyens d'information au niveau de l'entreprise. Chaque partie, à l'exception de la quatrième, est précédée d'une brève introduction comportant la définition des termes essentiels. Grâce à la numérotation et aux subdivisions, à l'emploi régulier des capitales et des italiques, le livre est très maniable et facile de consultation ; chacun peut y trouver aisément ce qui l'intéresse. Tout au plus y relève-t-on une dizaine de notes en bas de page. Un seul tableau comparatif y figure à la page 87. L'auteur a inséré les citations, les textes de loi et les articles du *Code du travail* à l'intérieur même de son texte en prenant bien soin de les faire ressortir et d'en indiquer la provenance entre parenthèses.

Il aborde une question relativement nouvelle dans les rapports entre ces trois groupes : les travailleurs et leurs syndicats, les employeurs et leurs organisations professionnelles, et l'Etat. La négociation collective tend à se déplacer aujourd'hui au niveau de l'entreprise. Tel est le problème que l'auteur a eu l'heureuse idée de cerner de près dans son étude. Voilà pourquoi il insiste sur les moyens d'information au niveau de l'entreprise aussi bien que sur les institutions représentant le personnel dans l'entreprise. De toute façon, qu'il s'agisse de relations industrielles (agriculture, commerce, services), de conflit privé ou public du travail, de la grève avec ses grandeurs et ses misères (oh ! je parie que les grèves se régleraient assez vite, si les chefs syndicaux étaient privés de leurs gros traitements durant les arrêts de travail), de la négociation collective, le lecteur profane trouvera ici un texte clair et succinct, outre de nombreux renvois à des articles de loi ou à des articles de revue. Voulez-vous, par exemple,

avoir des précisions sur la grève, le lock-out, le droit de grève, les types de grève (il en existe toute une gamme : de quoi enchanter les lexicographes et combler de satisfaction les poètes traditionalistes à la recherche de rimes), vous trouverez l'essentiel sur le sujet dans les pages 36 à 44, grâce à quoi vous pourrez comprendre d'emblée, ce qui n'est pas peu dire, la prose flamandaise et les oracles amphibologiques des chefs syndicaux. Le livre se termine par une bibliographie (pp. 115-116).

L'auteur, docteur en économie et administration des entreprises, est maître-assistant, responsable général de l'enseignement des relations industrielles à l'Institut d'Administration des Entreprises, à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne). Il a publié simultanément à la fin de 1971 deux volumes aux Editions Sirey sur l'administration des entreprises : *Communication et presse d'entreprise*, *Contributions à l'étude de la presse d'entreprise et essai de bibliographie*.

Maurice LEBEL

Communication et presse d'entreprise, par Dimitri WEISS. Paris, Editions Sirey, 1971. XIV + 198 pages.

Contribution à l'étude de la presse d'entreprise et essai de bibliographie, par Dimitri WEISS. Paris, Editions Sirey, 1971. 238 pages.

Ces deux volumes ont paru simultanément à Paris, aux Editions Sirey, à la fin de 1971. Le second, publié avec le concours du Centre National de la recherche scientifique, est un apport complémentaire au premier. Ils ont pour auteur M. Dimitri Weiss, docteur en économie et administration des entreprises, maître-assistant à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne), où il est responsable général des relations industrielles à l'Institut d'administration des entreprises. Son « cours de relations industrielles » à l'I.A.E. a paru également en 1971. Il dirige aussi une équipe composée de directeurs, d'attachés et de conseillers des relations du travail, d'inspecteurs du travail et d'universitaires.